

## Avis d'urbanisme

### Projet de modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la Commune de Steinfort « Centre d'intervention et de secours »

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 21 mars 2024, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Steinfort a entamé la procédure de modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant » de la Commune de Steinfort « Centre d'intervention et de secours ».

Le projet de modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant », de la Commune de Steinfort, introduit par le bureau « Zimplan s.à.r.l. » au nom et pour le compte de la Commune de Steinfort, est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ce à partir du 3 avril 2024.


Le dossier relatif au projet de modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant » est également publié pendant la même durée sur le site Internet de la Commune de Steinfort ([www.steinfort.lu](http://www.steinfort.lu)). Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

Dans le délai de 30 jours, c'est-à-dire jusqu'au 3 mai 2024 inclus, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Sammy Wagner**  
Bourgmestre




**Andres Castro**  
Secrétaire communal f.f.


# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... - 3 AVR. 2024

Steinfort, le ..... - 3 AVR. 2024

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal